

DELIBERATION PORTANT CREATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE HYPNOSE EN PSYCHOTHERAPIE
PORTE PAR L'UFR MEDECINE ET PROFESSIONS PARAMEDICALES

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de créer le Diplôme d'Université Hypnose en psychothérapie porté par l'UFR Médecine et Professions Paramédicales,
tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 43
Votes : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2023-09-26-20

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.



DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU Volet pédagogique

DU Hypnose en psychothérapie

- Création -

UFR de rattachement : UFR Médecine et Professions Paramédicales
Etablissement(s) partenaire(s) : /
Responsable du diplôme : Pierre-Michel LLORCA
Validation à compter du : 26/09/2023
Validation accordée jusqu'à fin : 2025-2026
Délibération CFVU N° 2023-09-26_20

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

L'hypnose est actuellement employée de plus en plus régulièrement dans la pratique psychothérapique et/ou comme traitement adjuvant améliorant la prise en charge des patients ayant des troubles psychiatriques et psychologiques. Les faibles risques d'effets secondaires en font une technique de choix et une alternative pertinente limitant les prescriptions médicamenteuses iatrogéniques. Les formations extra-universitaires dans ce domaine se multiplient. Dans la majorité des cas, elles ne sont pas réservées aux professionnels de santé mentale et ne sont pas dispensées exclusivement par des professionnels de santé mentale. Elles ne présentent souvent pas de garantie en termes d'actualisation des pratiques au vue des avancées scientifiques.

Le DU Hypnose en psychothérapie souhaite former des professionnels de santé mentale et des psychologues cliniciens, déjà aguerris aux techniques d'hypnose, à l'intégration et au perfectionnement de cet outil dans leur pratique psychothérapique.

A l'issue de la formation les apprenants doivent être en mesure :

- de comprendre l'apport de l'hypnose dans la psychothérapie à l'aune des connaissances scientifiques récentes,
- de pouvoir intégrer l'outil hypnotique dans leur arsenal thérapeutique de façon ciblée.

II – Composante porteuse du projet

UFR Médecine et Professions Paramédicales – Université Clermont Auvergne

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

aucun

IV – Partenaires de la formation

aucun

V – Responsable du DU

Responsable Pédagogique :

Nom, Prénom : LLORCA Pierre-Michel

Statut: PU-PH

Coordonnées : pierre.llorca@uca.fr

Coordinateurs Pédagogiques :

Nom, Prénom : GENESTE Julie

Statut: PH

Coordonnées : j_geneste@chu-clermontferrand.fr Tél. 04 73 75 41 80

CHU de Clermont-Fd, Urgences Psychiatriques, 58 rue Montalembert, 63000 Clermont-Ferrand

Nom, Prénom : HEROS Julien

Statut: Psychologue clinicien

Coordonnées : jheros@chu-clermontferrand.fr Tél. 04 73 75 41 80

CHU de Clermont-Fd, Urgences Psychiatriques, 58 rue Montalembert, 63000 Clermont-Ferrand

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- Pierre-Michel LLORCA, PU-PH, psychiatre
- Alexandre LAUTRETTE, PU-PH, anesthésiste

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

- Julie GENESTE-SAELENS, PH psychiatre
- Julien HEROS, psychologue clinicien
- Philippe MARC-CHANDEZE, IDE

Au moins 1 apprenant de la formation

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : /

Première année universitaire concernée par la demande : 2023-2024

Niveau de la formation : 1^{er} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	Internes en psychiatrie	Être en cours de cursus et avoir validé leur phase socle
	Etudiants	Avoir validé un Master 2 de psychologie clinique
RE / FC	Médecin Psychiatre	Être titulaire du Diplôme d'Etudes Spécialisées en psychiatrie
	Docteurs en médecine	Être titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine
	Psychologues cliniciens	Être titulaire d'un master mention psychologie
	IPA	Être titulaire du diplôme d'état d'IPA « option psychiatrie et santé mentale »
	Infirmiers	Être titulaire d'un DE et justifiant d'une pratique professionnelle en santé mentale et/ou en addictologie de 3 années
	Ergothérapeute, Orthophoniste, Psychomotricien	Être titulaire du Diplôme d'Etat correspondant

Durée de la formation : 2 années universitaire – 170 heures

Calendrier de la formation : 1^{ère} année : de novembre à juin ; 2^{ème} année : de septembre à juin

Lieu de la formation : UFR Médecine et PP ou Service de psychiatrie adulte B - CHU Clermont Ferrand.

Ouverture en formation initiale (FI) : oui

Ouverture en formation continue (FC) : oui

Tarif 1 (tarif plein)	1 500 € par année
Tarif 2 (tarif UCAA et Universités partenaires, inscrits dans l'année ou l'année précédente)	750 € par année
Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle)	-

Nombre minimal d'inscrits (FI-RE/FC) pour ouverture de la formation : 12 FC + 5 FI ou 16 FC exclusivement ou 30 FI exclusivement ; il est nécessaire de s'assurer de l'autofinancement de la formation avant l'ouverture

Capacité d'accueil maximale : 30

Période d'inscription / de candidature : jusqu'à 1 mois avant le début de la formation

Contact Scolarité : Service de la Formation – Pôle Scolarités Transversales, Unité Mixte de Formation Continue en Santé, 04.73.17.80.25, umfcs.medpha@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

L'année 1, les enseignements auront lieu de novembre à juin, et de septembre à juin la seconde année.

Le diplôme est composé de 140 heures de CM et 30 heures de TD.

Un examen pratique a lieu en fin de première année et conditionne l'entrée en seconde année.

Le contrôle de connaissances écrit (1h) a lieu en fin de période (juin de la deuxième année) sous forme d'un mémoire.

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Eléments Constitutifs (EC) Hypnose en psychothérapie – 1 ^{ère} année	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances						
	total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d'examen	Coefficient de l'UE	
					Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient			
UE 1 : bases théoriques fondamentales EC 1 : EPP EC 2 : historique et définitions EC 3 : le processus hypnotique EC 4 : code éthique, indications et contre-indications	10h	10h									
UE 2 : techniques de communication en hypnose EC 1 : langage non verbal EC 2 : suggestion et métaphores EC 3 : paradoxe et confusion EC 4 : techniques d'induction	10h	8h	2h								
UE 3 : conduite d'une séance EC 1 : la position du thérapeute EC 2 : la transe hypnotique EC 3 : approfondissement et fin de séance EC 4 : auto-hypnose	10h	8h	2h								
UE 4 : hypnose en analgésie aigue EC 1 : efficacité de l'hypnose sur la douleur aigue EC 2 : hypnose aux urgences EC 3 : prévention de la douleur pré et post-opératoire EC 4 : soins dentaires	10h	8h	2h								
UE 5 : hypnose dans la douleur chronique + neuro-imagerie EC 1 : hypnose et douleurs chroniques EC 2 : soins douloureux chroniques EC 3 : neuro-imagerie	10h	8h	2h								
UE 6 : hypnose en anesthésie et dans les soins palliatifs EC 1 : hypnose et soins palliatifs EC 2 : accompagnement de pathologies organiques sévères EC 3 : hypnose en anesthésie	10h	8h	2h								
UE 7 : hypnose chez l'enfant et en maïeutique EC 1 : particularités de l'hypnose chez l'enfant EC 2 : hypnose chez l'enfant douloureux EC 3 : hypnose chez les adolescents EC 4 : hypnose en maïeutique	10h	8h	2h								
UE 8 : hypnose dans les pathologies psychosomatiques et troubles anxieux mineurs EC 1 : hypnose chez les personnes âgées EC 2 : hypnose dans la douleur chez les personnes âgées EC 3 : hypnose dans les pathologies psychosomatiques	10h	8h	2h								
UE 9 : Hypnose chez les personnes âgées EC 1 : hypnose chez les personnes âgées EC 2 : hypnose dans la douleur chez les personnes âgées	10h	8h	2h								
TOTAL ANNEE 1	90h	74h	16h				01h00	1			

Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Eléments Constitutifs (EC) Hypnose en psychothérapie – 2ème année	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
					Théorique		Pratique		Période d'examen	Coefficient de l'UE
	total	CM	TD	TP	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
UE 9 : hypnose et psychothérapies EC 1 : éthique de la pratique EC 2 : différence hypnose/ méditation/ HTSMA EC 3 : la métaphore thérapeutique EC 4 : techniques de Rossi	10h	10h					Examen oral 01h00 Noté /20	1		1
UE 10 : Troubles anxieux EC 1 : phobie simple EC 2 : phobie sociale EC 3 : anxiété généralisée	10h	8h	2h							
UE 11 : dépression EC 1 : retrouver les sensations avec l'hypnose EC 2 : rediriger l'attention EC 3 : imagerie mentale et métaphores dans la dépression	10h	8h	2h							
UE 12 : addictions et TOC EC 1 : travail motivationnel EC 2 : addictions aux produits EC 3 : addictions comportementales EC 4 : TOC	10h	8h	2h							
UE 13 : enfants et ados EC 1 : spécificités de l'hypnose chez l'enfant EC 2 : hypnose et adolescents EC 3 : travail sur l'imaginaire avec l'enfant	10h	8h	2h							
UE 14 : troubles des conduites alimentaires EC 1 : anorexie EC 2 : boulimie EC 3 : hyperphagie	10h	8h	2h							
UE 15 : deuil et psychotrauma EC 1 : différence deuil et trauma EC 2 : prise en charge des endeuillés EC 3 : deuil traumatique EC 4 : état de stress post-traumatique	10h	8h	2h							
UE 16 : approches spécifiques EC 1 : hypnose rapide EC 2 : hypnose et EMDR EC 4 : évaluation de la pratique	10h	8h	2h							
TOTAL ANNEE 2	80h	66h	14h			1	01h00	1	Juin Fin de formation	1

III – Règles de délivrance du diplôme

Le diplôme est délivré aux conditions suivantes :

- Assiduité aux enseignements obligatoire à hauteur de 80 % minimum
- Obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 à l'examen écrit
- Validation, par le jury d'une séance (filmée avec accord écrit du sujet) ou en présentiel.

En cas d'échec à la première session, une seconde session est prévue.

IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétences 1 ^{ère} année	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6	UE 7	UE 8
Connaître les bases théoriques fondamentales de l'hypnose	X							
Connaître et mettre en œuvre les techniques de communication en hypnose	X	X						
Avoir les connaissances de base pour conduire une séance d'hypnose	X		X					
Connaître les indications et la pratique de l'hypnose en analgésie aiguë	X			X				
Connaître les indications et la pratique de l'hypnose dans la douleur chronique	X				X			
Connaître l'intérêt et les indications de l'hypnose en soins palliatifs	X					X		
Savoir indiquer l'hypnose chez l'enfant	X						X	
Connaître l'emploi de l'hypnose chez le sujet âgé	X							X

Compétences 2 ^{ème} année	UE 9	UE 10	UE 11	UE 12	UE 13	UE 14	UE 15	UE 16
Connaître les bases de l'utilisation de l'hypnose en psychothérapie	X							
Utiliser l'hypnose dans les troubles anxieux		X						
Utiliser l'hypnose dans la dépression			X					
Utiliser l'hypnose dans les addictions et les TOC				X				
Utiliser l'hypnose chez l'enfant et l'adolescent					X			
Utiliser l'hypnose dans les troubles des conduites alimentaires						X		
Utiliser l'hypnose dans le deuil et le psychotrauma							X	
Connaître les techniques spécifiques d'hypnose								X

V – Equipe pédagogique

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	Qualité	N°UE	Matière	Volume horaire (CM/TD/TP)
LLORCA Pierre-Michel	UCA	PU-PH	psychiatre	introduction		
ROUX Lucile	Clermont Fd		pédopsychiatre	7		7.5 CM
FOSSATI Philippe	Paris	PU-PH	psychiatre	5		3 TD
GENESTE-SAELENS Julie	Clermont-Fd	PH	psychiatre	1, 6 et 8		15CM +3TD
MENU Clemence	Clermont-Fd	PH	Médecin généraliste	3		7,5 CM
SOUTEYRAND Marie	Clermont-Fd		Sage-femme	7		3,5 CM
DELAGE Noémie	Clermont-Fd	PH	Anesthésiste	5		3.5 CM
GUASTELLA Virginie	UCA	Pr Ass	Médecin	6		2TD
LEVALLOIS-GONUD Sophie	Clermont-Fd	PH	Anesthésie	6		3,5 CM
MERY Raphaël	Clermont Fd	PH	psychiatre	1		1TD
ROY Stéphane	Tours	IE	Psychologue clinicien	8		15 CM +2TD
LAVIGNON Jean-Pierre	Lyon	IE	Urgentiste	4		7.5 CM
DUBLANCHET Nicolas	Clermont Fd	IE	Urgentiste	1, 2 et 3		5.5CM +2TD
MELIN Céline	Clermont-Fd	IE	dentiste	5		5 TD
HEROS Julien	Clermont Fd	IE	Psychologue clinicien	1 et 3		13CM +3TD
BRIONET Sophie	Clermont Fd	IE	dentiste	4		3,5CM
MARC-CHANDEZE Philippe	Clermont-Fd	IE	IDE	2 et 3		15CM +3TD
FLOCCIA Marie	Bordeaux	IE	Algologue et gériatre	8		7.5 CM
ECHAUBARD Stéphane	Clermont-Fd	IE	Pédiatre	7		3.5 CM
CANAUX Alice	Clermont-Fd	IE	IDE			14CM + 6TD
RUDE-BACH Morgane		IE	Médecin tabacologue			3.5 CM
MANIERE Marion		IE	psychiatre			3.5 CM +2TD
DUBOS Bruno		IE	Psychiatre			8CM + 2TD

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 2 heures

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 168 heures

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

- Pierre-Michel LLORCA, PU-PH, psychiatre
- Julie GENESTE-SAELENS, psychiatre
- Julien HEROS, psychologue clinicien
- Philippe MARC, IDE

VII – Modalités d'admission

L'admission est faite sur étude d'un dossier de candidature UMFCs accompagné des pièces suivantes :

- copie du Diplôme requis
- CV
- lettre de motivation
- dossier de candidature type

Toute candidature sera soumise à l'appréciation de l'équipe pédagogique qui se réserve la décision d'acceptation du candidat.

VIII – Mobilité à l'international

sans objet

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

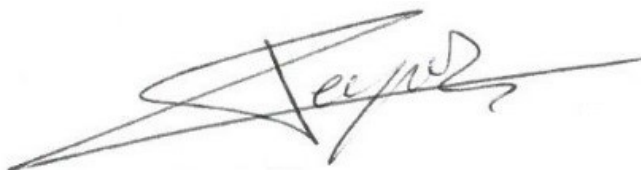
Le DU ne propose pas de module DPC.

Avis du Conseil de Gestion de l'UFR Médecine et PP : avis favorable le 10/07/2023

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 26/09/2023

Validation accordée pour une durée de 3 ans, du 26/09/2023 jusqu'à fin 2025-2026

Signature de la Vice-Présidente Formation, en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Leprieux', written over a faint circular stamp.

EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR DE MÉDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMÉDICALES
SEANCE PLENIÈRE DU LUNDI 10 JUILLET 2023

Le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales s'est réuni le lundi 10 juillet 2023 à 08 heures, sous la présidence de Monsieur le Professeur Pierre CLAVELOU, Doyen-Directeur de l'UFR.

ORDRE DU JOUR :

1.3 – Formation Continue

La parole est donnée à Madame Gaëlle ROBERT, Directrice Administrative, qui présente les points suivants :

• Modifications d'habilitations D.U. au titre de l'année universitaire 2023/2024 :

Cursus visé et responsables pédagogiques	Objet de la demande
D.U. Relation d'Aide par la Médiation Animale En présentiel Responsable pédagogique : Pr Laurent GERBAUD	La demande de modification porte sur les paragraphes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➢ A – Présentation du projet V – Responsable du D.U. : (p. 2) Coordonnatrice pédagogique : Mme Cécile CARDON Statut : Coach professionnel, équi coach certifiée et intervenante et formatrice en médiation animale Dr Didier VERNAY Statut : PH – CHU de Clermont-Ferrand Coordonnées : didier.vernay@uca.fr VII – Autres enseignements : (p. 2 & 3) <ul style="list-style-type: none"> ❖ Public visé : médecin et autre professionnel de santé ou du champ médico-social, social, éducatif, juridique et de la recherche ❖ Prérequis : Être titulaire d'un diplôme de 1er cycle ou équivalent ❖ Capacité d'accueil minimale : 11 étudiants ❖ Tarifs : tarif unique 1 650 € ❖ Durée de la formation : 125h30 <ul style="list-style-type: none"> ➢ B - Description de la formation I – Organisation générale de la formation : (p. 4) Organisation d'une session de 5 demi-journées dans un établissement mettant des animaux à la disposition des apprenants. Cette session venant en remplacement d'une session théorique actuellement proposée. Les enseignements pratiques restent assurés par les enseignants de l'équipe pédagogique.
D.U. Hypnose Thérapeutique En présentiel Responsable pédagogique : Pr Pierre-Michel LLORCA	Modification du titre du diplôme La demande de modification porte sur les paragraphes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➢ A – Présentation du projet VII – Autres enseignements : (p. 2 & 3) ❖ Public visé : les IPA, IDE et IDE anesthésistes (déormais accepté(e)s) ❖ Prérequis : Être titulaire d'un diplôme de 1er cycle ou équivalent ❖ Capacité d'accueil minimale : 7 FC + 3 FI ou 9 FC exclusivement ou 17 FI exclusivement ❖ Tarifs : tarif 1 : 1 500 € / Tarif 2 : 750 € (anciens tarifs = 1 300 € tarif plein ; 700 € tarif réduit)

<ul style="list-style-type: none"> ❖ Durée de la formation (en années universitaires et en heures) : 1 année universitaire – 90 heures (hors examens) au lieu 80h pour répondre au cadrage universitaire ➢ B - Description de la formation II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) : (p. 4) L'enseignement est réparti en 9 unités d'enseignement comportant chacune 10 heures de TD pour les UE suivantes. Le contrôle des connaissances est réalisé au cours d'un examen écrit final, à l'issue des 8 UE, et d'une pratique lors d'une séance de TD (ou d'une séance filmée) 1 session supplémentaire ajoutée par rapport à l'ancienne habilitation.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Durée de la formation (en années universitaires et en heures) : 1 année universitaire – 90 heures (hors examens) au lieu 80h pour répondre au cadrage universitaire ➢ B - Description de la formation II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) : (p. 4) L'enseignement est réparti en 9 unités d'enseignement comportant chacune 10 heures de TD pour les UE suivantes. Le contrôle des connaissances est réalisé au cours d'un examen écrit final, à l'issue des 8 UE, et d'une pratique lors d'une séance de TD (ou d'une séance filmée) 1 session supplémentaire ajoutée par rapport à l'ancienne habilitation.
---	---

Après un échange, les membres du Conseil donnent à l'unanimité un avis favorable aux modifications présentées (annexes L et M – nouvelles maquettes).

• Créations d'habilitations D.U. et tarification au titre de l'année universitaire 2023/2024 :

Intitulé de la formation	Objectifs Public ciblé	Volume horaire global	Effectifs	Tarification	
				Tarif FI	Plain Tarif
D.U. Hypnose en Psychothérapie En présentiel Responsable pédagogique : Pr Pierre-Michel LLORCA	Objectif de formation : Le DU d'Hypnose en Psychothérapie souhaite former des professionnels de santé mentale et des psychologues cliniciens, déjà aguerris aux techniques d'hypnose, à l'intégration et au perfectionnement de cet outil dans leur pratique psychothérapeutique Public ciblé : En formation initiale : - Interne en psychiatrie - Etudiant ayant validé un Master 2 de psychologie clinique En formation continue : - Médecin psychiatre - Médecin - Psychologue clinicien - Infirmier - Ergothérapeute, orthophoniste, psychomotricien	2 années 170 h A1 : 90 h A2 : 80 h	Minimum : 12 Inscrits FC + 5 Inscrits FI Maximum : 30 Inscrits	750 €	1 500 €
D.U. Prise en Charge d'une Victime en Milieux Hostiles En présentiel Responsable pédagogique : Pr Jeannot SCHMIDT	Objectif de formation : La formation entend répondre aux demandes régulières des urgentistes auvergnats en affectation pré-hospitalière (SMUR) de se former à la prise en charge de victimes selon la spécificité des lieux et des pathologies Public ciblé : En formation continue : - Médecin (urgentiste, anesthésiste-réanimateur, intensiviste-réanimateur) - Médecin et infirmier militaire - Infirmier Diplômé d'Etat/Infirmier Sapeur-Pompier - Ambulancier	1 année 90 h	Minimum : 10 Inscrits Maximum : 12 Inscrits	Non concerné	2 700 €

Après discussion, ces deux demandes de création de D.U., ainsi que leur tarification, sont approuvées à l'unanimité (annexes N et O).

• **Tarification nouvelles formations paramédicales au titre de l'année universitaire 2023/2024 :**

Intitulé de la formation	Volume horaire global	Effectifs minimum	Tarification		Coût horaire	Commentaires
			Tarif Public FC financé	Public FC non financé ou demandeur d'emploi		
Diplôme d'Etat d'infirmier de Bloc Opérateur ANNEE 1 Responsable pédagogique : Pr Laurent GUY	1 051 h	1	12 000 €	Selon ressources : - tarif plein, - tarif réduit (70 %) - tarif solidaire (20 %, montant min. de 500€)	11,41 €	Tarif en vigueur – Sous réserve de la signature d'une convention de partenariat entre UFR, Région AuRA et CHRU Clermont-Ferrand
Diplôme d'Etat d'infirmier de Bloc Opérateur ANNEE 2 Responsable pédagogique : Pr Laurent GUY	1 630 h	1	12 000 €	Selon ressources : - tarif plein, - tarif réduit (70 %) - tarif solidaire (20 %, montant min. de 500€)	7,36 €	Tarif en vigueur – Sous réserve de la signature d'une convention de partenariat entre UFR, Région AuRA et CHRU Clermont-Ferrand
Diplôme d'Etat d'Audioprothésiste ANNEE 1 Responsable pédagogique : Pr Thierry MOM	860 h	1	8 300 €	Selon ressources : - tarif plein, - tarif réduit (70 %) - tarif solidaire (20 %, montant min. de 500€)	9,65 €	

Après échange, et sous réserve de la signature de la convention annoncée, la tarification proposée reçoit un avis favorable unanime.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09 heures 40.

EXTRAIT certifié conforme au registre des délibérations

Clermont-Ferrand, le 13 juillet 2023

Pierre CLAVELOU
Doyen - Directeur

